

Avantages de travailler au pilier

- 🧠 Conciliation travail-famille-étude (horaire flexible)
- 🧠 Semaines comprimées aux choix de l'employé.e
- 🧠 Reprises d'heures aux choix de l'employé.e s'il y a moins d'une semaine accumulée
- 🧠 Régime de retraite 2 % - 2 %
- 🧠 Assurances collectives pour les employé.e.s
- 🧠 Programme d'aide aux employé.s – BCH firme de consultants
- 🧠 Possibilité de cotisation FTQ
- 🧠 Reconnaissance des employé.e.s (temps ciblé dans l'année pour les employé.e.s et remise d'un cadeau en guise de reconnaissance ; 40,00\$/employé.e pour Noël et anniversaire de naissance)
- 🧠 Reconnaissance des employé.e.s à chaque 5 ans travaillé au sein de l'organisme
- 🧠 Formation spécifique et en fonction des besoins de l'employé.e
- 🧠 Assurance professionnelle pour les intervenants
- 🧠 Échelle salariale en vigueur (avec le ROCGYM)
- 🧠 Possibilité de congé sans solde
- 🧠 Chaque employé à droit à des vacances dont la durée est déterminée par le nombre d'années de service continu au 1^{er} avril de chaque année.
 - L'employé qui compte moins de 3 ans de service (2 semaines 4%),
 - L'employé qui compte plus de 3 ans de service (3 semaines 6%),
 - L'employé qui compte plus de 5 ans de service (4 semaines 8%),
 - L'employé qui compte plus de 15 ans de service (5 semaines 10%)
- 🧠 Congés fériés (11)
- 🧠 Congés santé (10)
- 🧠 Congés sociaux (3) selon les normes du travail
- 🧠 Semaine payée de congé entre Noël et le Jour de l'An
- 🧠 Frais de déplacement à 0.52\$/km et partenaire avec location Dion
- 🧠 Perdîmes pour les repas
 - Déjeuner : 20,00\$ - Dîner : 25,00\$ - Souper : 30,00\$
- 🧠 Allocation de collation 5,00\$ maximum lors d'accompagnement avec un ou des membres TCC